



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La CFDT respecte les positions de chacun.

Polémiquer ne sert à rien, surtout pas aux agents et cadres.

La négociation sur le Hub de Bonneuil concerne celles et ceux qui travailleront à Bonneuil.

L'enjeu principal, pour la CFDT, des personnels de Sénart et de Charolais, est et demeure le reclassement en fonction des souhaits géographiques et fonctionnels émis.

Vous pouvez compter sur nous, comme nous comptons sur vous : la CFDT ne lâchera rien, sur cette négo, comme sur les reclassements individuels !

SYNDICAT FRANCIEN
23 rue d'Alleray 75015 PARIS
Tél : 01 40 29 82 00
Fax : 01 40 29 82 10
contact@cfdtf3c.org



Projet Hub Bonneuil :

CONSTRUIRE L'AVENIR !

Après les accords trouvés pour l'accompagnement social de Charolais et de Sénart, est venu le temps de la négociation des régimes de travail de Bonneuil-sur-Marne. Cette négociation concerne principalement les personnels de Charolais et de Sénart qui souhaiteraient intégrer Bonneuil, mais aussi tous les autres postiers intéressés par un reclassement sur ce futur Hub (PIC de Créteil, de Wissous, d'Orly CTCOM...). Il n'est donc pas question pour nous de réduire le dialogue en prenant en compte la réalité d'un seul centre, le Charolais ou Sénart, ce qui conduirait à opposer les intérêts des personnels. Notre devoir est de communiquer à la fois sur l'état de la négociation, sur nos propositions et revendications, mais aussi en tenant un langage de vérité. Oui, la CFDT fera tout pour éviter la mise en place d'un régime légal sans accord, c'est-à-dire décidé unilatéralement par la Direction ! Ce qui ne veut pas dire qu'on signera un accord à tout prix ! Au contraire : notre objectif est d'aboutir à une version finale équilibrée entre les contraintes de production et les aspirations des agents et cadres. C'est le sens des propositions que nous avons faites.

◆ Les propositions CFDT.

Nos principes généraux sont de négocier des cycles de travail avec :

- ✓ Un maximum de 5 jours travaillés en jour, et de quatre nuits travaillées en nuit ;
- ✓ Des jours de repos consécutifs ;
- ✓ Une limitation du nombre de vacations « sèches » (un jour ou une nuit travaillée entre deux repos) ;
- ✓ Un non-dépassement des 39h de travail hebdomadaire pour ne pas engendrer de la pénibilité...
- ✓ Garantir l'équilibre vie privée-vie professionnelle, en obtenant des contreparties aux dimanches et samedis travaillés, tout en limitant leur nombre sur le cycle.

Ces principes ont été communiqués au démarrage de la négo. Toute négociation doit permettre de réduire les écarts entre la vision patronale et celle des syndicats pour obtenir un équilibre satisfaisant pour toutes les parties. C'est dans ce sens que nous avons discuté avec la Direction pour améliorer les régimes de travail proposés, et pour en créer d'autres complémentaires, proches de ceux du Charolais en jour. La CFDT ne tombera pas dans des polémiques stériles exigeant de savoir quelles sont nos propositions alors qu'elles ont été dites publiquement lors de la 1^{ère} plénière... Enfin, nous avons demandé de l'équité entre les deux centres principalement concernés : c'est l'activité principale de Sénart qui va constituer en grande partie celle de Bonneuil, mais ce sont les personnels de ces deux centres qui peuvent être amenés à travailler au futur Hub ! C'est pourquoi n'agir qu'à partir d'un seul de ces centres est contre-productif, et conduit inévitablement à éroder le rapport de force nécessaire à toute négociation.

◆ Version 1 du projet d'accord : Un petit pas qui en appelle d'autres !

Dans un prochain tract, nous ferons une synthèse des régimes proposés, avec nos commentaires. Dans les tranches matin et après-midi, le principe de régimes de bases avec des régimes complémentaires sont proposés, contrairement à la soirée et à la nuit. La direction a intégré un certain nombre de propositions faites sur le nombre de jours de repos consécutifs dans les cycles, mais ceux-ci peuvent encore être améliorés. De même, elle nous répond favorablement sur la création d'un nouveau régime 13h30-20h30 du lundi au vendredi, et vers un décalage à 4h00 de la fin de vacation de nuit de l'équipe 13 (au lieu de 3h30).

Pour autant, il subsiste encore des désaccords sur : l'auto-compensation des dimanches (non négociable pour la direction) ; les jours de repos isolés entre deux jours de travail et donc le repositionnement de ceux-ci.

Enfin, la CFDT a demandé la clarification du système choisi pour les CA, soit « forfaitaires », soit « au réel ». Nous avons demandé le système le plus favorable aux agents, souvent celui « au réel ». A suivre.

◆ Conclusion : Imposer un accord !

La Poste, au regard du contexte décrit, pourrait avoir plus intérêt à s'appuyer sur la PFR de Sénart que sur le Charolais. Refuser de négocier, ou négocier qu'à partir de la réalité d'un seul centre, irait donc dans le même sens : ne pas vouloir d'accord loyalement négocié. Pour les uns ce serait plus confortable que de s'engager, et pour les autres, ce serait plus facile de décider unilatéralement des horaires. La CFDT refuse de tomber dans ces pièges : nous agissons donc pour que La Poste se situe bien dans la finalité d'aboutir à un accord valable. Après, ce sera à chacun d'assumer ses responsabilités ! A bientôt donc.